



## COMITE SYNDICAL ASSEMBLEE GENERALE 8 FEVRIER 2017 – 19h00

**Présents :** Yves THEBAULT, Xavier GEORGEAULT, Christian LEPRETRE, Yves THILLOU (en suppléance de Léon BONBOIS), Joseph SIMONNEAUX, Christèle GOUR, Daniel GENDROT, Jean-Claude BOURGEAULT, Rémy MARTIN, Isabelle LE CHEVALIER, Nadine DREAN, Bernard CHAUVIN, Sylvana BIGOT, Philippe SALAUN (en suppléance de Elif RICAUD), Joël GARCIA, Jean SZOT, Madeleine GUILLONNET, Rémi PITRE (à partir de 19h35), Jean-Marc MALDONADO, Jean-Paul TROUBOUL, Jacqueline SOLLIER, Catherine LUCAS, Thierry LASALLE, Gilbert MENARD, Robert MALEUVRE (en suppléance de Albert RAFFEGEAU), Jean-Marie PRINCEN, Eric BOURASSEAU, Guy RINFRAY, Alain RIMASSON, Christiane CHOPIN, Yvon MELLET, Pierre-Yves REBOUX, Dominique MENAND.

**Absents/excusés :** Paul LEVILAIN, Philippe HELO, Robert PERROT, Patrick DERVAL, Philippe GOURRONC, Alain SAURAT, Joël SIELLER, Jean-Claude LUNEL, Carole LETOURNEL, Christine GARDAN, Arlette BRIEUC, Didier LE CHENECHAL, Gilles LEFEBVRE, Patrick BERTIN, Pascal GUERRO, Sébastien GLO, Laurence ANDRIEUX, Bernard TIREL, Marie-Thérèse MONVOISIN, Jean-Michel GAUDICHON, Laurent LE GUEHENNEC, Annie MOUTEL, Bernard AMICE.

**Pouvoir(s):** Joël SIELLER à Sylvana BIGOT, Bernard TIREL à Alain RIMASSON, Jean-Michel GAUDICHON à Pierre-Yves REBOUX.

Le Président procède à l'**appel** des membres. Le **quorum** étant **atteint**, il proclame la **validité** de la **séance**. Le Président **énumère** ensuite les **affaires** à l'**ordre du jour** et précise qu'il convient tout d'abord de **désigner** un **secrétaire de séance**. Madame **Isabelle LE CHEVALIER** est **désignée** et **accepte**.

### Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 23 novembre 2016

- Le Comité syndical approuve à l'unanimité, sans rectification, le procès-verbal de sa réunion du 23 novembre 2016.

### Création de Bretagne porte de Loire Communauté : élections aux 6 postes vacants (2 postes de vice-présidence et 4 autres membres du Bureau

Le Président rappelle au Comité syndical que **Bretagne porte de Loire Communauté** est le fruit de la fusion au **1<sup>er</sup> janvier 2017** de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon et de la Communauté de Communes du Pays de Grand-Fougeray. Aux termes de l'article L.5211-8 du

Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux syndicats mixtes fermés conformément à l'article L.5711-1 du CGCT, le **mandat** des délégués au sein du **Comité syndical** est **lié** à celui du **Conseil communautaire** qui les a désignés. Si la **communauté fusionne**, l'ensemble de ses **délégués** doit être **de nouveau désigné** car la fusion entraîne la constitution d'une nouvelle personne morale disposant d'un nouvel organe délibérant.

Par délibération en date du 31 janvier dernier et conformément à ce qui précède, **Bretagne porte de Loire Communauté** a **désigné** ses **représentants** au sein du Syndicat mixte du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine, conformément aux statuts en vigueur. Ces statuts précisent que la représentation au sein du Comité syndical est composée d'autant de délégués que de communes pour chaque communauté de communes membre + un délégué supplémentaire par tranche complète de 5 000 habitants pour chaque communauté de communes membre, en s'appuyant sur la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'élection (article 5 de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2013). Composée de 20 communes et de 31 649 habitants, Bretagne porte de Loire Communauté a désigné **26 représentants titulaires**, et **autant de suppléants**.

Il convient dès lors de **procéder** aux **élections** des **6 postes** laissés **vacants** suite à la création de Bretagne porte de Loire Communauté : **2 postes de vice-présidence** et **4 autres membres du Bureau**. Le Bureau se compose de 14 membres au total : le Président, les 4 Vice-président(e)s, et 9 autres membres.

<b>B U R E A U</b>	Président	Pierre-Yves REBOUX
	4 Vice-président(e)s	Joël SIELLER
		Isabelle LE CHEVALIER
	9 autres membres	Philippe GOURRONC
		Dominique MENAND
		Marie-Thérèse MONVOISIN
		Jean-Paul TROUBOUL
		Madeleine GUILLONNET

S'agissant d'une nomination, le **vote à bulletin secret** est requis. Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Après appel de candidature(s), **Madame Nadine DREAN** se porte candidate au poste de Vice-présidente et se présente. Sans autre candidature, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17
- Résultats de l'élection :
- Madame Nadine DREAN **32 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Nadine DREAN est **proclamée Vice-présidente** et est installée.

Après appel de candidature(s), **Monsieur Jean-Marie PRINCEN** se porte candidat au poste de Vice-président et se présente. Sans autre candidature, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17
- Résultats de l'élection :
- Monsieur Jean-Marie PRINCEN **33 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jean-Marie PRINCEN est **proclamé Vice-président** et est installé.

Monsieur Rémi PITRE rentre en séance à partir de 19h35 et prend part aux votes qui suivent.

Après appel de candidature(s), **Madame Christèle GOUR** se porte candidate au poste de membre du Bureau et se présente. Sans autre candidature, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 36
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16
- Résultats de l'élection :
- Madame Christèle GOUR **31 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Christèle GOUR est **proclamée membre du Bureau** et est installée.

Après appel de candidature(s), **Monsieur Yves THEBAULT** se porte candidat au poste de membre du Bureau et se présente. Sans autre candidature, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 36
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17
- Résultats de l'élection :
- Monsieur Yves THEBAULT **33 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Yves THEBAULT est **proclamé membre du Bureau** et est installé.

Après appel de candidature(s), **Monsieur Eric BOURASSEAU** se porte candidat au poste de membre du Bureau et se présente. Sans autre candidature, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 36
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17
- Résultats de l'élection :
- Monsieur Eric BOURASSEAU **33 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Eric BOURASSEAU est **proclamé membre du Bureau** et est installé.

Après appel de candidature(s), **Monsieur Yvon MELLET** se porte candidat au poste de membre du Bureau et se présente. Sans autre candidature, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 36
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17
- Résultats de l'élection :
- Monsieur Yvon MELLET **33 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Yvon MELLET est **proclamé membre du Bureau** et est installé.

**Démission de Madame Marie-Thérèse MONVOISIN en tant que membre du Bureau :  
élection d'un membre pour son remplacement**

Le Président informe le Comité syndical que par courriel du 26/01/2017, **Madame Marie-Thérèse MONVOISIN** a indiqué qu'elle souhaitait **démisionner** du **Bureau**, son emploi du temps ne lui permettant pas d'assister aux différentes réunions. Il convient dès lors de procéder à son **remplacement** en tant que membre du Bureau.

S'agissant d'une nomination, le **vote à bulletin secret** est requis. Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Après appel de candidature(s), **Monsieur Alain RIMASSON** se porte candidat au poste de membre du Bureau et se présente. Sans autre candidature, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 36
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17
- Résultats de l'élection :
- Monsieur Alain RIMASSON **32 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Alain RIMASSON est **proclamé membre du Bureau** et est installé.

Le Bureau est désormais composé des membres suivants :

<b>B U R E A U</b>	Président	Pierre-Yves REBOUX
	4 Vice-président(e)s	Joël SIELLER
		Isabelle LE CHEVALIER
		Nadine DREAN
		Jean-Marie PRINCEN
	9 autres membres	Philippe GOURRONC
		Dominique MENAND
		Alain RIMASSON
		Jean-Paul TROUBOUL
		Madeleine GUILLONNET
		Christèle GOUR
		Yves THEBAULT
		Eric BOURASSEAU
Yvon MELLET		

## Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2017

Le Président rappelle au Comité syndical que l'élaboration du **budget primitif** est **précédée** pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus d'une **phase préalable** constituée par le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, conformément aux articles L2312-1, L5211-36 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat s'effectue sur la base d'un **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** et doit avoir lieu au plus tôt **2 mois avant** l'examen du **budget primitif**. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département, aux EPCI membres, et aussi faire l'objet d'une mise à disposition et d'une publication dans le cadre des mesures d'information du public sur les affaires locales.

Le **Président présente** alors à l'assemblée délibérante le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2017**.

## Organisation et missions du Pays

Le **Pays des Vallons de Vilaine** est organisé autour de **deux structures** :

- une **Association** (loi 1901) ;
- et un **Syndicat mixte** (article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales).

**Deux assemblées** délibérantes **coexistent**, une **Assemblée générale** et un **Comité syndical**, avec sensiblement les **mêmes élus** et le **même exécutif**.

Les **missions** confiées à l'**Association** du **Pays des Vallons de Vilaine** sont définies dans ses **statuts**. Le **Pays** n'est **pas** un nouvel **échelon** de **collectivité** territoriale. C'est un **espace** de **coopération** entre des **collectivités prêtes à travailler ensemble** à leur développement, en y **associant** les **acteurs** de la **vie civile** grâce et via un **Conseil de développement**.

**Deux communautés de communes** composent le Pays des Vallons de Vilaine, regroupant près de **75 000 habitants** :

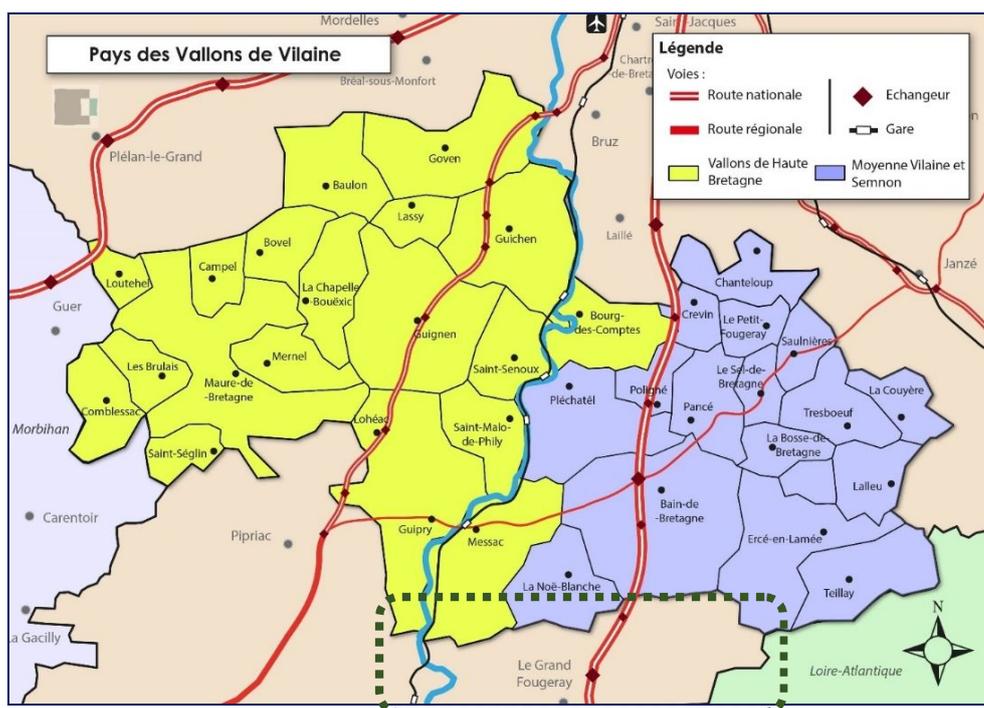
- **Vallons de Haute Bretagne Communauté** : près de 43 000 habitants ;

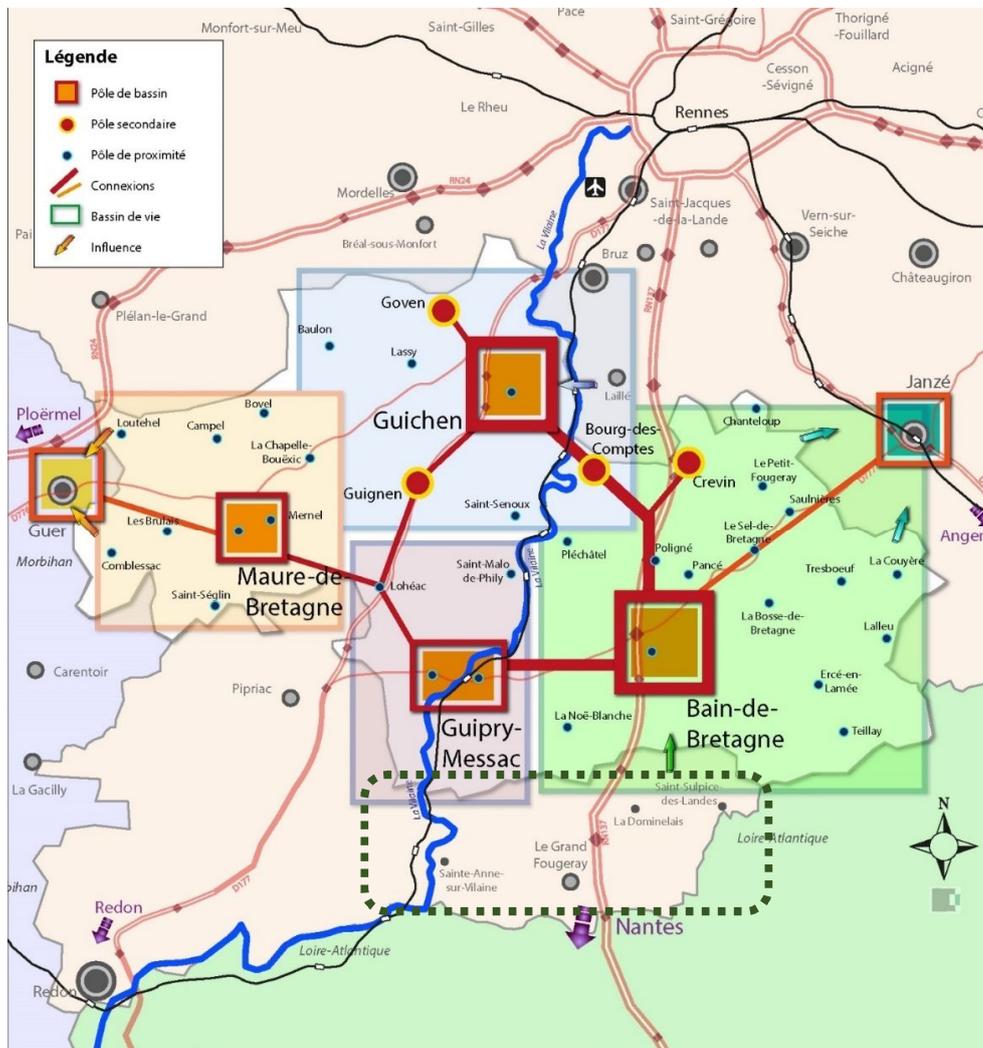
- **et Bretagne porte de Loire Communauté** : près de 32 000 habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Vallons de Haute Bretagne Communauté regroupe 18 communes et Bretagne Porte de Loire Communauté en regroupe 20.

Vallons de Haute Bretagne Communauté		Bretagne Porte de Loire Communauté	
Communes	Population*	Communes	Population*
Baulon	2 124	Bain-de-Bretagne	7 428
Bourg-des-Comptes	3 237	Chanteloup	1 814
Bovel	607	Crevin	2 647
Comblessac	706	Ercé-en-Lamée	1 511
Goven	4 412	Grand-Fougeray	2 431
Guichen	8 109	La-Bosse-de-Bretagne	638
Guignen	3 733	La-Couyère	510
Guipry-Messac	6 847	La-Dominelais	1 326
La-Chapelle-Bouëxic	1 380	Lalleu	598
Lassy	1 563	La-Noë-Blanche	970
Les Brulais	516	Le-Petit-Fougeray	895
Lohéac	658	Le-Sel-de-Bretagne	1 044
Loutehel	257	Pancé	1 148
Mernel	1 039	Pléchatel	2 693
Saint-Malo-de-Phily	1 072	Poligné	1 161
Saint-Séglin	530	Sainte-Anne-sur-Vilaine	994
Saint-Senoux	1 802	Saint-Sulpice-des-Landes	784
Val-d'Anast	3 862	Saulnières	717
<b>TOTAL</b>	<b>42 454</b>	Teillay	1 077
<i>*dernière population légale (population municipale 2014)</i>		Tresboeuf	1 263
		<b>TOTAL</b>	<b>31 649</b>
		<i>*dernière population légale (population municipale 2014)</i>	

Bretagne porte de Loire Communauté est issue de la fusion de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon avec celle du Pays de Grand-Fougeray. Val-d'Anast est une commune nouvelle, créée entre Maure-de-Bretagne et Campel.





Le Pays remplit les missions qui lui sont confiées par les collectivités, dans un esprit de mutualisation, dans un souci de cohérence, de complémentarité. Cette coopération permet de mener une action commune dans des domaines d'intervention diversifiés et évolutifs.

Aujourd'hui le Pays des Vallons de Vilaine intervient dans les domaines suivants :

- tourisme, patrimoine et culture ;
- transports, mobilités ;
- emploi, insertion et formation ;
- agriculture ;
- contractualisation Europe-Région ;
- transition énergétique.

Le Syndicat mixte du Pays des Vallons de Vilaine a pour missions :

- l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** ;
- le conseil et l'assistance des collectivités qui en font en la demande, dans les domaines de l'**urbanisme** (planification, urbanisme réglementaire et opérationnel, maîtrise foncière) et de l'**habitat** ;
- et la gestion du service Application Droits des Sols (ADS), pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des collectivités qui en font la demande.

### 12 salariés à temps plein :

- Association : 8 salariés
- Syndicat mixte : 4 salariés



### La liste du personnel est la suivante :

- **Sandrine BOURDEAU**, Chargée de mission « Urbanisme » et Cheffe du service ADS
- **Alain CHARIER**, Directeur
- **Floriane ELIOT**, Chargée de projets « Transition énergétique, mobilité, agriculture »
- **Emmanuelle GUERIN**, Animatrice du Conseil de développement
- **Suzie LE BARS**, Service ADS - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Sylvain LEVESQUE**, Service ADS - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Typhen LIVET**, Chargée de mission « Contractualisation Europe-Région »
- **Floriane LIZE**, Gestionnaire « Programmes Région, Europe » et Assistante administrative
- **Aurélie MARTEL**, Chargée de mission « Tourisme, culture, patrimoine » et Gestionnaire administrative
- **Gaëlle PIERRE**, Service ADS - Agent instructeur « Droit des sols »
- **Céline POIRIER**, Chargée de mission territoriale « Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation »
- **Pauline SIMON**, Service ADS - Agent instructeur « Droit des sols »

### Des conventions de mise à disposition sont établies annuellement pour certains des salariés :

- en interne, entre l'Association et le Syndicat mixte, pour tenir compte de la **ventilation analytique des charges de personnel** ;
- avec la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (**MEIF**) du bassin de Rennes, pour le poste de Chargée de mission territoriale (1 ETP) ;

- et avec le **Conseil de développement du Pays de Redon-Bretagne Sud**, pour le poste d'Animatrice (0,5 ETP).

## Moyens financiers du Pays

L'ensemble des activités du Pays est retracé à travers **3 budgets** :

- le **budget principal du Syndicat mixte du SCoT** (*comptabilité publique*), qui, comme son nom l'indique, correspond aux activités liées au SCoT ;
- le **budget annexe ADS du Syndicat mixte** (*comptabilité publique*), créé spécifiquement pour ce service et qui doit s'équilibrer avec ses propres recettes ;
- et le **budget de l'Association** (*comptabilité privée*), qui regroupe toutes les autres activités du Pays.

Mis à part le **budget annexe ADS**, les **budgets du Syndicat mixte** et de **l'Association s'équilibrent, une fois déduites les participations et subventions** de tous les autres partenaires, avec les **cotisations des Communautés de Communes** adhérentes.

D'un **point de vue comptable** pour les EPCI, il s'agit d'une **contribution pour le Syndicat mixte** et d'une **subvention pour l'Association**. Pour cette dernière, la subvention étant supérieure à 23 000 €, une **convention d'objectifs** est signée avec chaque Communauté de Communes.

Pour obtenir un **indicateur**, ces **cotisations** sont **ramenées à un coût à l'habitant** selon la **population DGF** de l'année n-1. Dans un **contexte de rationalisation des dépenses publiques**, l'**objectif** de ne **pas dépasser le niveau de cotisation de 4,50 € / habitant** jusqu'à la fin du **mandat** a été **acté en 2015**, à périmètre constant des missions du Pays.

En **2016**, l'**optimisation** des **dépenses** et des **autres recettes** a permis d'abaisser sensiblement le niveau de cotisation à **4,35 € / habitant**.

<b>Evolution des cotisations</b> <i>en €/habitant (population DGF)</i>	
ANNEE	TOTAL
<b>2016</b>	<b>4,35 €</b>
<b>2015</b>	<b>4,50 €</b>
<b>2014</b>	<i>Année atypique (fusion, reversement CCMVS)</i>
<b>2013</b>	<b>4,50 €</b>
<b>2012</b>	<b>4,00 €</b>
<b>2011</b>	<b>4,00 €</b>

Pour **2017**, les **budgets** seront donc **construits** dans cette **même logique**.

## Perspectives 2017 – Vue d'ensemble et actions clefs

Les **perspectives 2017** s'inscrivent dans une **logique de continuité des missions et travaux** d'ores-et-déjà **engagés**, tout en **s'adaptant** aux **évolutions du territoire** issues de la **fusion**

entre la Communauté de Communes de **Moyenne Vilaine et Semnon** et celle du **Pays de Grand-Fougeray**.

▪ **Tourisme, patrimoine et culture :**

- ✓ Mise à jour et enrichissement du guide de randonnées
- ✓ Animation du Comité de pilotage local du tourisme :
  - peser au sein de la Destination touristique « Rennes et les Portes de Bretagne » ;
  - faire valoir et développer le potentiel touristique du territoire ;
  - s'intégrer dans la stratégie touristique régionale (eBreizh connexion, En Bretagne sans ma voiture, Ateliers du tourisme Breton, ...)
- ✓ Participation aux chantiers de la Destination touristique « Rennes et les Portes de Bretagne » :
  - création de parcours touristiques en offres packagées sur le territoire de la Destination
  - état des lieux, positionnement marketing et déclinaison d'un plan d'action

▪ **Transports, mobilités :**

- ✓ Animation du groupe de travail « Mobilités » :
  - instance de réflexion pour de nouveaux projets (modes doux, etc.),
  - mise en œuvre d'actions de sensibilisation,
  - partage d'expériences entre intercommunalités.
- ✓ Suivi et accompagnement des services intercommunaux :
  - transport à la demande (TAD),
  - promotion du covoiturage,
  - pôles d'échanges multimodaux.

▪ **Emploi, insertion et formation :**

- ✓ Mise en place d'un Comité stratégique local de l'emploi :
  - coordonner l'ensemble des stratégies « emploi » du territoire,
  - assurer leur articulation avec les orientations et politiques supra-territoriales,
  - décliner le cadre de l'action locale,
  - évaluer les différents outils et dispositifs territoriaux
- ✓ Coordination des actions locales en faveur de l'emploi, de l'insertion et la formation :
  - veille, partage et diffusion des informations et actualités,
  - analyse des besoins et des attentes des différents acteurs,
  - animation d'instances de travail (réunions partenariales « Emploi » avec 30 structures environ, réunions « Cible entreprises », etc.),
  - co-construction du programme semestriel des actions territoriales (les clefs de l'emploi, formations/informations à destination des différents publics, etc.).
- ✓ Mise en œuvre du programme semestriel des actions territoriales :
  - réalisation des supports de communications,
  - organisation des manifestations et coordination des acteurs,
  - bilan, suivi et reporting des actions.

▪ **Agriculture :**

- ✓ Poursuite de la diffusion de l'édition 2016-2017 du « Guide des producteurs locaux en circuits courts »
- ✓ Soutien des restaurations collectives à s'approvisionner en produits de qualité, issus si possible d'une production locale

- **Contractualisation Europe-Région :**
  - ✓ Accueil et information des porteurs de projet sur les dispositifs existants
  - ✓ Préparation, organisation et suivi des Comités Uniques de Programmation (CUP) :
    - réunion mensuelle avec la Région Bretagne,
    - montage des dossiers et accompagnement des porteurs de projet,
    - présentation des projets aux membres du CUP pour avis d'opportunité,
    - compte rendu, suivi et programmation des subventions allouées.
  - ✓ Gestion et instruction des dossiers en lien avec les autorités compétentes (Région Bretagne, Sous-préfecture, Agence de Service et de Paiement (ASP), co-financeurs, etc.)
  - ✓ Participation et représentation du territoire au sein du Réseau Rural breton et national, instance européenne d'échanges entre acteurs du monde rural
  - ✓ Revoyure du volet 1 (fonds régionaux territorialisés) du Contrat de partenariat
  
- **Urbanisme, foncier et habitat :**
  - ✓ Poursuivre le service de conseil en urbanisme partagé, qui propose aux collectivités du territoire 3 niveaux d'accompagnement :
    - des missions de conseil en matière de foncier, d'habitat, d'urbanisme de planification et réglementaire : il s'agit de conseiller et d'accompagner les collectivités dans la planification urbaine, l'élaboration des PLU(i) et cartes communales, en lien avec le SCoT ;
    - des missions d'expertise, de conseil et d'accompagnement en matière d'urbanisme opérationnel, qui s'apparentent à de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : ce type de mission est proposé dans le cadre d'opérations d'aménagement, de projets de constructions structurants, urbains ou paysagers, de reconversion/réhabilitation de biens immobiliers ;
    - et des missions d'animation dans les domaines du foncier, de l'habitat et de l'urbanisme et de coordination avec le service instructeur d'application du droit des sols : ces missions sont de natures différentes selon qu'il s'agit d'animation, de formation/sensibilisation, ou de coordination d'actions à destination des élus et/ou des agents.
  
- **Gestion du service Application Droits des Sols (ADS) :**
  - ✓ Stabiliser le service ADS dans son dimensionnement et son fonctionnement avec l'arrivée des nouvelles communes en instruction (Teillay, Sainte-Anne-sur-Vilaine, Grand-Fougeray, La Dominelais et Saint-Sulpice-des-Landes),
  - ✓ Poursuivre les travaux initiés avec les communes dans le groupe de travail ADS :
    - pour gagner en efficacité de services d'une manière générale ;
    - garantir le bon fonctionnement d'un service d'instruction partagée,
    - tendre vers une instruction de qualité dans les meilleurs délais,
    - agir pour un meilleur partage des connaissances et de l'information.
  
- **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) :**
  - ✓ Achèvement de la révision du SCoT
  - ✓ Accompagnement des collectivités dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLUi, groupements de commande de révision de PLU, etc.)
  - ✓ Formulation des avis relatifs aux révisions générales et modifications des documents d'urbanisme, et des avis des projets soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
  - ✓ Mise en place des outils et indicateurs pour le suivi et l'analyse des résultats de l'application du SCoT (à défaut d'une telle analyse dans les six ans, le SCoT est caduc)

▪ **Transition énergétique :**

- ✓ Finalisation et accompagnement dans la mise en œuvre des actions du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)
- ✓ Animation du Comité de pilotage « PCAET » :
  - Consultation dans le choix et le suivi des actions du PCAET
  - Coordination avec les instances décisionnaires
- ✓ Accompagner la mise en place d'une Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (PLRH)

S'agissant du volet « Emploi, insertion et formation », Monsieur Yvon MELLET indique à l'assemblée que la Région Bretagne a demandé à l'Etat la délégation de compétence pour coordonner les acteurs du service public de l'emploi en Bretagne. Cette délégation de compétence va se construire dans le courant de l'année 2017 et impactera nécessairement le territoire.

Concernant le service Application Droits des Sols et en réponse à une interrogation de Madame Madeleine GUILLONNET, l'arrivée des nouvelles communes en instruction représente une charge de travail estimée à 0,5 ETP d'après les données recueillies auprès de la DDTM35. Madame Isabelle LE CHEVALIER précise que le service de renfort du CDG35 a été sollicité pour permettre l'accueil des nouvelles communes (paramétrage du logiciel, formation des agents, etc.) et qu'une adaptation des locaux a été nécessaire afin d'obtenir des conditions de travail satisfaisantes pour les agents. Il est par ailleurs confirmé par plusieurs élus la nécessité de poursuivre les travaux initiés avec les communes dans le groupe de travail ADS pour gagner en efficacité de services d'une manière générale. Il est aussi relevé par certains élus la qualité du travail réalisé ainsi que l'amélioration des délais.

- A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire.**

### **Point d'étape de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Le Président indique à l'assemblée délibérante qu'une **réunion** s'est tenue avec le **Sous-Préfet de Redon** et la **DDTM35** le 15 décembre 2016, pour **échanger** sur les **réponses apportées** lors du Comité syndical du 23 novembre 2016 aux **observations** des Personnes Publiques Associées (**PPA**). Il rappelle ensuite que l'**enquête publique** pour la révision du **SCoT** s'est déroulée du **5 décembre 2016 au 7 janvier 2017**. La **Commission d'enquête** a rendu son **procès-verbal** de fin d'enquête le **12 janvier** dernier et les **réponses** à ce procès-verbal devaient être **formulées** au plus tard 15 jours après, soit **jusqu'au 27 janvier 2017**. Les réponses apportées s'appuient d'une part sur les éléments d'ores-et-déjà débattus en Comité syndical le 23 novembre 2016 et d'autre part sur le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale (**cf. documents joints en annexe de la convocation**). La **Commission d'enquête** avait jusqu'au **7 février 2017** pour formuler son **avis** et le Président indique que « la commission d'enquête émet un avis **favorable** au projet de révision du Schéma d'orientation et de cohérence territoriale du Pays des Vallons de Vilaine. Elle **recommande** une **réflexion** sur une **réglementation** spécifique à l'**implantation** des **drives** ».

Le Président propose au **Comité syndical** de se réunir le **mardi 7 mars** prochain à **19h00** pour **approuver le SCoT**, éventuellement modifié pour **tenir compte des avis** qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête. Le **choix du SCoT de**

**rattachement** formulé par la nouvelle intercommunalité **Bretagne porte de Loire Communauté**, **préalablement à l'approbation**, renforcerait la **sécurité juridique** de la procédure, conformément à la loi n°2017-86 du 28/01/2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Les services administratifs se mettront donc en relation. Cette **réunion** serait **également consacrée au vote des budgets**.

Enfin il est rappelé que le **SCoT** est **exécutoire deux mois après sa transmission** à l'autorité administrative compétente de l'**Etat**. Toutefois, **dans ce délai** de deux mois, l'**Etat** peut **notifier les modifications** qu'il estime **nécessaire** d'apporter au SCoT. Dans ce cas, le SCoT ne devient exécutoire qu'après l'intervention, la publication et la transmission à l'Etat des modifications demandées.

## Informations et questions diverses

### ▪ Calendrier des réunions :

Pour une bonne organisation des agendas, le calendrier des réunions proposées est le suivant :

- |  |  |
|--|--|
| - Mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017 à 18h30 | Bureau   |
| - Mardi 7 mars 2017 à 19h00                  | Comité syndical /Assemblée générale<br><i>(Approbation du SCoT + vote des budgets)</i> |
| - Mercredi 5 avril 2017 à 18h30              | Bureau   |
| - Mercredi 3 mai 2017 à 18h30                | Bureau   |
| - Mercredi 7 juin 2017 à 19h00               | Comité syndical  |
| - Mercredi 5 juillet 2017 à 18h30            | Bureau   |
| - Mercredi 6 septembre 2017 à 19h00          | Comité syndical  |
| - Mercredi 4 octobre 2017 à 18h30            | Bureau   |
| - Mercredi 8 novembre 2017 à 18h30           | Bureau   |
| - Mercredi 6 décembre 2017 à 19h00           | Comité syndical  |

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44 -----

La Secrétaire de séance,  
Madame Isabelle LE CHEVALIER

Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves REBOUX



**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU  
PAYS DES VALLONS DE VILAINE**  
12, rue Blaise Pascal  
ZAE de la Lande rose  
BP 88051 - 35580 GUICHEN

